

VOTRE CONSEILLER :

Cbt AEC CONSEILS
22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél: 06-07-05-88-61
Email: contact@aecconseils.fr
Orias n° 12069078 www.oriass.fr

DISPOSITIONS PARTICULIERES N° S14142849
A LA POLICE 54 449 671 A EFFET DU 20-07-2021 A 00H00

ZÉPHIR SOLUTION



ASSURÉE

Titre : **Madame**
Nom : **ESTIVALET** Prénom : **ARLETTE**
Adresse : **44 RUE DE LISLEFERME**
Code postal : **33000** Ville : **BORDEAUX**
Date de naissance : **05/04/1954** Profession : **Retraité**
Email : **arlette.estivale@gmail.com**

VÉHICULE

Marque : **MINI** Date de 1ère mise en circulation : **01-07-2013**
Modèle : **PACEMAN** Date d'acquisition : **01-02-2016**
Version : **COOPER 122 PACK RED HOT CHILI** Lieu de garage : **33000 BORDEAUX (4)**
Type mines : **SS11** Immatriculation : **CW-658-LK**
Puissance : **7 CV** Remorque/caravane : **moins de 750 kg**
Groupe - classe : **13 D**

CONDUCTEUR PRINCIPAL

Nom - prénom : **ESTIVALET ARLETTE** Usage : **Retraités**
Date de naissance : **05-04-1954** Sinistre(s) sur 36 mois :
Permis valide obtenu le : **06-06-1972** **0 matériel responsable**
Situation matrimoniale : **divorcé(e)** **0 matériel non responsable**
Sexe : **féminin** **0 corporel non responsable**
Coefficient bonus/malus : **0.50 depuis 3 ans et plus** **0 vol et incendie**
0 bris de glace

COTISATION

Le montant de votre cotisation annuelle s'élève à 385,36 €HT soit **522 €TTC** (dont 5,90 € de contribution attentat) compte tenu d'un coefficient bonus-malus de **0.50 depuis 3 ans et plus depuis 3 ans et plus.**

Vous avez choisi un règlement **mensuel** par prélèvement automatique sur le compte de **ESTIVALET ARLETTE**

FR76 1330 6001 0766 0008 9413 674

Vous serez prélevé le 5 de chaque mois. Le fractionnement est une facilité de paiement accordé par le Groupe Zéphir.

Votre échéance annuelle est le **01/08.**

Votre cotisation au comptant du **20/07/2021** au **01/09/2021** s'élève à 45,41 €HT soit **66 €TTC.**

Dont catastrophes naturelles : 0,21 €HT soit 0,25 €TTC

Dont taxe attentat : 5,90 €

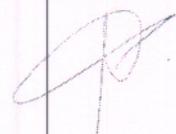
Fait à  le 09-12-2021,

Le Souscripteur

Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour l'Assureur



ZMA-36

STAT 4.52

Édité le 09-12-2021 à 11:10

VOTRE CONSEILLER :

Cbt AEC CONSEILS
 22 RUE CHARLES CHAUMET
 33140 VILLENAVE D ORNON
 Tél: 06-07-05-88-61
 Email: contact@aecconseils.fr
 Orias n° 12069078 www.orias.fr

DISPOSITIONS PARTICULIERES N° S14142849
 A LA POLICE 54 449 671 A EFFET DU 20-07-2021 A 00H00

ZÉPHIR SOLUTIO



GARANTIES - FORMULE TOUS RISQUES

FRANCHISE

| | |
|--|----------------|
| Responsabilité civile (1) | |
| Responsabilité civile remorque caravane | |
| Défense pénale et recours suite accident (2) | |
| Protection Juridique | |
| Vol | 320 € |
| Attentats et actes de terrorisme | 320 € |
| Vol isolé des éléments du véhicule (3) | |
| Incendie | 320 € |
| Bris de glaces | sans franchise |
| Catastrophes naturelles | 380 € |
| Catastrophes technologiques | sans franchise |
| Dommages tous accidents | 320 € |

Garantie protection du conducteur engagement maximum 150000 € avec franchise relative AIPP de 15%

(1) Dommages corporels illimités - Dommages matériels et immatériels limités à 100 000 000 € dont 1 500 000 € pour les dommages d'atteinte à l'environnement et/ou pollution et 1 500 000 € pour les dommages aux aéronefs

(2) Défense pénale et recours suite à accident (plafond d'intervention 7700 €)

(3) Par dérogation à l'article 17 des Dispositions Générales régissant le présent contrat, il est précisé que l'ensemble des équipements composant le véhicule de série assuré ainsi que les options d'origine, accessoires et aménagements hors série, à l'exclusion des appareils radio et assimilés, sont couverts à concurrence de 500 euros dès lors qu'ils sont volés indépendamment du véhicule assuré lui-même.

OPTIONS DE GARANTIES

Rachat franchise Assistance en cas de panne (0 km)
 Kilométrage limité - de 10 000 km/an
 Rachat franchise bris de glace

CLAUSES PARTICULIÈRES APPLICABLES

- PRET DE VEHICULE - Franchise de 760 €

Il est précisé qu'une franchise de 760 €, tant pour les dommages causés à autrui que pour les dommages subis par le véhicule, cumulable à celle pouvant exister par ailleurs au contrat s'appliquera :

- au conducteur, non désigné aux Dispositions Particulières, titulaire d'un permis de plus de 3 ans et ne pouvant justifier d'une assurance personnelle dans les 36 derniers mois. Cette franchise sera doublée si le conducteur est titulaire d'un permis de moins de 3 ans,
- au conjoint/concubin du souscripteur titulaire d'un permis de moins de 3 ans.

- KILOMETRAGE LIMITE

L'assuré déclare effectuer au maximum 10 000 kms par an. En cas de dépassement une surprime de 20% sera appliquée avec un minimum de 60 euros.

Il est précisé que le kilométrage déclaré à la date d'effet du présent certificat est de 63200 kms.

- CLAUSE SPECIALE GARANTIE 'VOL'

L'indemnité due sera réduite de 50% en cas de vol de véhicule commis alors que les clefs du véhicule se trouvaient à l'intérieur ou sur celui-ci. La réduction de 50% n'est toutefois pas applicable si le vol a été commis à l'intérieur d'un garage individuel (ou un box) dès lors qu'il y a eu effraction des moyens de fermeture dudit garage (ou box).

Fait à BNA le 09-12-2021,

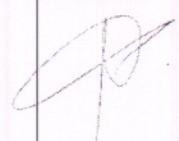
Le Souscripteur



Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour l'Assureur



VOTRE CONSEILLER :

Cbt AEC CONSEILS
22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél: 06-07-05-88-61
Email: contact@aecconseils.fr
Orias n° 12069078 www.orias.fr

**DISPOSITIONS PARTICULIERES N° S14142849
A LA POLICE 54 449 671 A EFFET DU 20-07-2021 A 00H00**

ZÉPHIR SOLUTIO



DUREE DU CONTRAT

Le contrat est renouvelé par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance principale, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues aux Dispositions Générales.

DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur déclare que lui même ou les conducteurs désignés :

- ont été garantis personnellement au cours des 36 derniers mois sans interruption avec 0 sinistre responsable et 0 sinistre non responsable(s).
- n'ont pas au cours des 36 derniers mois précédents la souscription fait l'objet de sanctions pénales ou administratives non amnistiées pour des faits en relation avec la conduite automobile, ni de résiliation ou de nullité de contrat appliquées par un précédent Assureur.

Le Souscripteur confirme l'ensemble des déclarations contenues ci-dessus et déclare avoir été informé que TOUTE OMISSION, INEXACTITUDE ou FAUSSE DECLARATION pourraient entraîner la NULLITE DU CONTRAT ou exposer l'assuré à supporter tout ou partie des indemnités en cas de sinistre (Articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances).

Le souscripteur déclare également que :

- le véhicule est un véhicule de la série courante et n'a pas subi de transformation nécessitant une demande de réception à titre isolé à la Préfecture (article R321-16 du Code de la route).
- le véhicule n'est pas utilisé pour le transport de matières dangereuses, pour le transport à titre onéreux de voyageurs ou marchandises.

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la conclusion du contrat et en temps utile pour vous permettre de prendre une décision éclairée, les éléments suivants :

- Le **document d'information** sur le produit d'assurance Zéphir Solutio ref IPID SOLUTIO/0918
- Les présentes **Dispositions Particulières (page 1 à 3)**
- Ainsi que, à titre de projet de contrat, les documents le composant, dont vous acceptez le contenu sans restriction ni réserve :
 - Les **Dispositions Générales réf ZSOL/CG/0321**

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des **Dispositions Générales réf. ZSOL/CG/0321** qui lui ont été remises préalablement à la souscription du contrat et les accepter et avoir pris connaissance des facultés de renonciation en cas de démarchage ou de souscription à distance qui y sont indiquées.

Il est souscrit par le Groupe Zéphir S.A - CS 10137 - 44144 Châteaubriant Cedex, auprès de ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051 92076 Paris La Défense cedex sous le n° 54 449 671.

Il est précisé que :

- Les présentes garanties sont souscrites auprès de la compagnie d'assurance ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051 92076 Paris La Défense cedex sous le n° 54 449 671
- La garantie Protection Juridique automobile est souscrite auprès de SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PROTECTION JURIDIQUE (Immeuble DIAMANT 14/16 rue de la République 92800 PUTEAUX) dans le cadre d'un contrat groupe portant le n° 504.536
- La garantie Zéphir Assistance est souscrite auprès de MONDIAL ASSISTANCE ((Tour Gallieni II) 36 av du Général de Gaulle 93175 Bagnolet Cedex) dans le cadre d'un contrat groupe portant la référence 921640.

Nous avons confié la gestion des sinistres « Défense Pénale et Recours Suite à Accident » à un service autonome et distinct : Service Défense Pénale et Recours Suite à Accident TSA 71016 92076 Paris La Défense Cedex, ou tout autre organisme qui lui serait substitué et qui vous aura été signalé par tout moyen.

N° ORIAS : 07 004 801 - Site web : www.orias.fr - Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 PARIS CEDEX 09

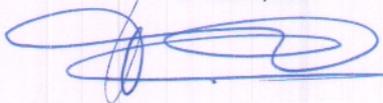
Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des impôts'

Facture établie par le Groupe Zéphir pour le compte de ALLIANZ IARD 1 cours Michelet CS 30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX Cedex ident TVA : FR 76542110291.

Le souscripteur peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurait sur tout fichier à usage de la Société ou de ses organismes professionnels (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Fait à le 09-12-2021,

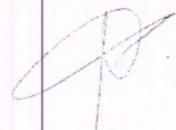
Le Souscripteur



Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour l'Assureur



VOTRE CONSEILLER :

Cbt AEC CONSEILS
22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél: 06-07-05-88-61
Email: contact@aecconseils.fr
Orias n° 12069078 www.orias.fr

DISPOSITIONS PARTICULIERES N° S14142849
A LA POLICE 54 449 671 A EFFET DU 20-07-2021 A 00H00

ZÉPHIR SOLUTION



DECLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR (SUITE)

Traitement et Communication des informations :

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe ALLIANZ IARD; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe ALLIANZ IARD.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit d'adresser une demande écrite au Groupe Zéphir rue du Président Wilson - CS 10137 - 44144 Châteaubriant Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre courtier.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Réclamation :

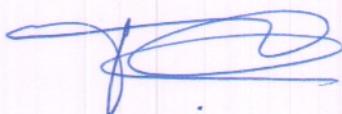
En cas de difficultés, consultez d'abord votre interlocuteur habituel du Groupe Zéphir. Si sa réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre réclamation par simple lettre ou courriel à l'adresse suivante : Allianz - Relations Clients, Case Courrier S1803 - 1 cours Michelet- CS 30051-92076 Paris La Défense Cedex. Courriel : clients@allianz.fr

Allianz France adhère à la charte de la médiation de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances. Aussi, en cas de désaccord persistant et définitif, vous avez la faculté, après épuisement des voies de traitement internes indiquées ci-dessus, de faire appel au Médiateur Indépendant dont les coordonnées postales sont les suivantes :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris cedex 09,

Fait à le 09-12-2021,

Le Souscripteur



Les Conducteurs Désignés

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour l'Assureur

